



REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 24 SEPTEMBRE 2015

Les candidats (presque) prêts pour la bataille

RÉGIONALES 2015 La plupart des listes devraient être dévoilées la semaine prochaine. Au PS et chez les Républicains, il reste encore des « détails » à régler. Tour d'horizon

BERTRAND RUIZ

br Ruiz@sudouest.fr

Campagne express en vue dans les états-majors politiques... Listes en main, les candidats à l'exécutif de la future grande région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes auront deux mois pour convaincre les électeurs appelés aux urnes les 6 et 13 décembre.

En Charente, sont-ils prêts à en découdre ? Pas tout à fait. À droite, les derniers ajustements, sur fond de places accordées aux centristes, ne sont pas les plus simples à réaliser. Au Parti socialiste (PS), la liste validée par les militants avant l'été a fait grincer des dents à l'Est du département et, plus globalement, dans les communes rurales qui s'estimaient lésées. Chez les « outsiders », l'horizon s'éclaircit, notamment depuis que les écologistes ont réaffirmé leur intention de faire cavalier seul. Point d'étape...

1 Au PS, on a rebattu les cartes

Le Parti socialiste avait pris de l'avance. Avant même le début de l'été, les militants avaient validé une liste de 13 noms : Jean-François Dauré, président du Grand-Angoulême, conduirait leur liste. Et Martine Pinville, propulsée depuis au gouvernement, le seconderait. Le fait que la liste soit adoptée à une voix près annonçait pourtant des lendemains un peu moins tranquilles.

De fait, une vingtaine d'élus ruraux, dont quelques personnalités (Michel Boutant) et parlementaires (Nicole Bonnefoy) ont lancé une pétition pour que la liste s'ouvre aux campagnes et à l'Est du département, grand pourvoyeur de voix de gauche aux dernières départementales. « Clairement, dans cette liste, les agglomérations de Cognac et Angoulême sont surreprésentées », souffle un militant.

Question : pourquoi Nicole Bonnefoy, élue mansloise auréolée d'une victoire dès le premier tour aux sénatoriales, n'a-t-elle pas saisi la perche tendue ? Jusqu'au dernier moment, la sénatrice a hésité. « L'idée me plaisait, la raison m'a poussée à ne pas y aller », dit-elle en invoquant les combats à mener au Département et au Sénat...

Autre élu de premier plan du Confolentais, Philippe Bouty a lui aussi décliné. Le PS a toutefois commencé à corriger sa copie : confirmant une information de « Charente Libre », il a intégré dans la liste le syndicaliste paysan du Nord-Charente, Philippe Varacher. Qui fera les frais de ce rééquilibrage ? On le saura très vite. Mais le Cognacais Jonathan Muñoz (numéro 3) et la sortante Joëlle Averlan (numéro 4) sont logiquement en première ligne. Le détail, l'absence du PRG et donc du sortant Christophe Rambrière : la faible représentation des radicaux de gauche ne devrait pas lui donner voix au chapitre.

2 La droite règle encore la mire

Dimanche, Virginie Calmels, première adjointe au maire de Bordeaux et tête de liste régionale, sera à Jarnac pour la fête départementale des Républicains mutualisée avec celle de l'UDI. Pas sûr, pour autant, qu'elle sorte la liste charentaise de sa besace. Comme son adversaire du PS, la droite a encore quelques détails à régler. « Je suis serene », concède Xavier Bonnefont, maire d'Angoulême et tête de liste départementale. « Nous sommes soucieux d'avoir la liste la plus équilibrée, territorialement parlant. Et j'ai les atouts pour mener à bien le dialogue. »

Si ce n'est que l'équilibre doit être aussi politique. Décidée en haut-lieu, la règle du jeu est la suivante : 25 à 33 % de centristes sur les listes. Les Républicains assument, sur leur quota, les non-encartés. En Charente, la présence en numéro deux de l'UDI Véronique Marendat, conseillère régionale sortante et maire de Segonzac, ne fait guère de doute.

Ensuite, c'est un peu plus compliqué. Côté Républicains, Daniel Sauvatre et Jean-Marc de Lustrac sont sur les rangs. Et Henri de Richemont n'aurait pas l'intention de prendre sa retraite pour laisser le champ libre à la jeune génération. Quid également des centristes qui lorgnent sur une place éligible ? On

pense à l'adjoint angoumois Vincent You, par ailleurs conseiller général sortant. En clair, chez les garçons, ça se bouscule un peu au portillon. Fichue parité en somme...

3 Les outsiders vont vite dégaîner

Dimanche, la position régionale d'Europe-Écologie-Les Verts (EELV) a clarifié la donne : les écologistes iront seuls à la bataille du premier tour, écartant la main tendue par le Front de gauche. Tête de liste régionale et départementale, Françoise Coutant est déjà lancée à fond dans une campagne marathon d'un bout à l'autre de la future grande région. « La liste départementale est constituée. Elle sera écologiste et citoyenne. Nous la présenterons la semaine prochaine », promet Françoise Coutant.

Même timing pour le Front de gauche. La liste sera menée par le militant communiste du Ruffécois Christophe Mauvillain. Surprise, elle devrait faire une petite place à... des militants « frondeurs » du Parti socialiste.

Enfin, au Front national (FN), on assure que les candidats charentais sont plus nombreux que les 13 places disponibles. « On aura des nouvelles de la composition la semaine prochaine », affirme Christophe Gillet, le chef départemental du parti frontiste qui revendique la tête de liste.



Jean-François Dauré et Alain Rousset (PS). PHOTO YOHAN BOHRET



Xavier Bonnefont et Virginie Calmels (Républicains). PHOTO M. AMAT



Christophe Mauvillain et Olivier Dartigolles (PCF). PHOTO B. RUIZ



Françoise Coutant (Europe Ecologie Les Verts). PHOTO ANNE LACALD

La Ville lâche son centre de vacances pyrénéen

POLITIQUE Face à une inflation des coûts, la municipalité va vendre le site d'Arrens-Marsous

PHILIPPE MÉNARD

p.menard@sudouest.fr

A un moment où la pente est rude pour ses finances (notre édition d'hier), la Ville de Cognac va se délester d'un petit morceau de montagne. Le 1^{er} novembre, les deux emplois associés au centre de vacances d'Arrens-Marsous, dans les Hautes-Pyrénées, seront officiellement supprimés, et le site fermé. Ces bâtiments, comptant sept studios et deux dortoirs de 24 et 36 lits, avaient été rachetés en 1986 pour le franc symbolique à Mlle Planty, une Cognaçaise impliquée dans le monde social.

Déjà, Jérôme Mouhot, en 2004, puis l'équipe de Michel Gourinchas, en 2008, s'étaient posé la question de conserver cet équipement. C'est son caractère social, avec des prix modiques pour les particuliers et les groupes, qui l'ont sauvé. Des travaux ont même été engagés pour le maintenir en état.

Fréquentation en chute

Un « couperet administratif », comme le qualifie le conseiller municipal Claude Guindet, a amené la Ville à choisir d'arrêter les frais. Faisant une lecture « rigide » de la réglementation, la commission de sécurité impose la présence d'un agent 24 heures sur 24, dès lors qu'il y a au moins un visiteur. En 2012, le déficit de fonctionnement atteignait 18 481 euros, plus 20 905 euros d'investissements. En 2014, il pointait à 29 344 euros, plus 25 530 euros d'investissements, soit un coût de 64 854 euros. Selon la municipalité, il aurait grimpé à plus de



Le centre de vacances d'Arrens-Marsous comprend sept studios et deux grands dortoirs. PHOTO DR

100 000 euros par an s'il avait fallu se mettre en conformité avec la loi. Dans le même temps, la fréquentation a chuté : de 458 nuitées, dont 40,7 % de ressortissants du Grand-Cognac en 2012, elle est tombée à 225 en 2014 (dont 51,5 % du Cognaçais). « D'un équipement à vocation sociale pour les familles cognaçaises, le centre a muté en un lieu d'accueil touristique et de loisirs pour un public originaire du Poitou-Charentes et d'Aquitaine », a exposé la Ville lors du Conseil municipal, mardi soir.

Tout en s'étonnant de certains chiffres présentés, l'opposition s'est rangée derrière l'idée de fermer le centre. « Est-il prévu de le vendre ? », interroge Richard Ferchaud. Oui, répond Claude Guindet. Les Domaines ont été sollicités pour faire une estimation. « Il y a une dizaine d'années, il y avait eu une proposition d'achat située au-

tour de 300 000 euros », relève l'élu qui a suivi le dossier.

Maire d'Arrens-Marsous, Viviane Artigalas ne cache pas sa déception. Avec son hébergement collectif, le centre assurait une offre « très complémentaire » dans ce village de 750 habitants, fortement irrigué par le tourisme et les activités sportives. « Cela va beaucoup nous manquer, c'est très dommageable pour ma commune. Je suis aussi très soucieuse pour l'un des agents qui vivait là, auquel avait été promise une titularisation. »

« Cela va nous manquer »

Selon l'élu, des solutions auraient pu être trouvées à l'obstacle réglementaire, comme cela a pu être fait pour un problème similaire dans un Ehpad. « Je comprends qu'à distance, ce soit difficile de gérer ce genre de choses », tempère

Viviane Artigalas. Concentrées sur une plate-forme gérée par l'office de tourisme, les réservations dans les gîtes et autres lieux d'accueil de la commune fonctionnent bien. Pour le centre de vacances, les visiteurs devaient passer par les services de la Ville de Cognac, ce qui est beaucoup moins souple.

Viviane Artigalas souligne « les amitiés » qui se sont nouées au fil des générations entre ses montagnes et la Charente. Pour l'anecdote, son père, Gabriel Artigalas, qui fut maire de Marsous, officia un temps comme trois quart aile au sein de l'US Cognac rugby ! Désormais, la maire espère que la vente pourra se faire rapidement, avant que le bâtiment ne se dégrade. « Pour cela, il faudra un prix raisonnable. » Quel qu'il soit, la Ville de Cognac ne crachera pas sur une somme qui lui apportera un peu d'air dans ses finances.

Une taxe pour chasser les friches commerciales

■ COUR DES COMPTES

Le débat autour du rapport de la Cour des comptes (notre édition d'hier) a nourri la première heure du Conseil, mardi. L'opposition de droite a notamment pointé la hausse des frais de personnel, quand la démographie baisse, et l'endettement qui n'a pas baissé de 2009 à 2013. « Nous n'avons pas réussi à faire baisser l'endettement comme nous le souhaitions », a admis le premier adjoint, Patrick Sedlacek. Le maire retient que les impôts locaux restent en dessous la moyenne nationale. Mais pas le foncier, réplique l'UMP Noël Belliot. La FN Isabelle Lassalle a pour sa part

plaidé pour « plus de rationalisation, comme dans une entreprise privée ».

FRICHES COMMERCIALES

La Ville va instituer une taxe sur les friches commerciales, au tarif fort : 20 % pour la première année d'imposition, 30 % la deuxième, 40 % à partir de la troisième. L'objectif n'est pas de générer des recettes, qui resteront modestes, mais d'inciter les propriétaires à faire vivre ou à vendre des locaux commerciaux inoccupés. « Dans un premier temps, nous voulions nous limiter à l'hyper-centre, mais définir un périmètre n'est pas légal », a indiqué le premier ad-

joint, Patrick Sedlacek. Noël Belliot observe que les propriétaires risquent de biaiser en transformant les commerces en habitations. Il pointe au passage les friches générées par la zone du Mas de la Cour, dont le remplissage reste chaotique. Un autre outil de lutte contre les friches, le droit de préemption délégué à l'Établissement public foncier, est étendu au secteur de la place Camille-Godard, afin notamment de s'assurer du sort des anciens locaux de Litho-Bru.

PV ÉLECTRONIQUE

La gestion informatique des infractions se généralisant, la Ville aban-

donne les contraventions sur papier et les timbres-amendes en s'équipant de « terminaux de saisie ». L'investissement serait situé entre 10 000 et 13 000 euros. « Quelle est la rentabilité ? », interroge Isabelle Lassalle.

Ce n'est pas le but, répond le conseiller délégué Jean-François Vageas. Noël Belliot souhaiterait que la Ville aille « aussi vite » sur la vidéosurveillance et l'armement des agents. Pour le maire de la ville, il faut laisser le temps au nouveau chef de la police municipale de faire des propositions. Il mise aussi sur les dispositifs de « vigilance citoyenne ».

12 salariés et 1,4 million de budget

■ La culture a un coût et contribue à la bonne marche de l'économie locale. On oublie souvent de le préciser. L'Avant-Scène à Cognac a tout d'une PME. Elle compte 12 salariés à plein temps et son budget annuel oscille entre 1,4 et 1,5 million d'euros (dont environ 300 000 € pour le seul festival Coup de chauffe).

Bien sûr, le financement public est prépondérant. La municipalité (propriétaire des murs du théâtre) apporte 760 000 € ; la Région, 180 000 € ; l'État, 155 000 € (dont 78 000 € au titre de la convention "danse", 72 000 € pour Coup de Chauffe et 5 000 € pour le projet numérique de l'association) ; et le Département, 80 000 €. Les autres recettes sont celles de la billetterie, des productions déléguées et des partenariats.

« Oui, l'argent public nous est très utile. Mais qu'est-ce qu'une subvention ? J'aime répéter que l'Avant-Scène – entreprise redistributive – n'est pas subventionnée. C'est le spectateur qui est subventionné », dit Stéphane Jouan.

La saison dernière, le théâtre a compté 13 653 spectateurs, 316 abonnés et 492 adhérents à



Le théâtre est propriété de la ville. L'Avant-Scène en dispose par délégation de service public. PHOTO A. LACALID

l'association. Cette année, il propose 35 spectacles et une cinquantaine de représentations. « Nous avons modifié notre formule et simplifié notre grille tarifaire. L'abonnement est plus souple, à partir de trois spectacles au lieu de quatre l'an passé. Par ailleurs, nous avons rem-

placé l'adhésion par le Pass à 12 €, qui donne droit à des tarifs avantageux. Nous avons aussi créé un "Pass-Pass" à 240 € qui permet d'assister à toute la programmation », dit encore Stéphane Jouan. Objectif : ouvrir les portes de la maison, « faire spectacle pour faire plaisir, s'adresser au public de façon claire, douce, sans tapage ».

Le directeur poursuit : « Longtemps, on a mesuré la santé d'un théâtre à son nombre d'abonnés. Lorsque je travaillais au TNB, à Rennes, il y a déjà bien longtemps, s'abonner était un acte militant. Aujourd'hui, l'abonnement n'est qu'une mesure commerciale. Il ne fédère plus un public fidèle, qui vous suit les yeux fermés. Nous réfléchissons aujourd'hui à créer une nouvelle communauté autour de l'Avant-Scène. Cela passera par notre projet numérique, la création d'une plateforme virtuelle, un nouveau site Internet et l'utilisation de réseaux sociaux plus spécifiques que Facebook et Twitter. Cela passera aussi par l'aménagement d'un espace de "créativité", ici, au théâtre, où le public pourra écrire, bavarder, réagir. »

L'avenue d'Angoulême sera libérée le 9 octobre

CHANTIER Les gros travaux entamés au mois d'août ont pris du retard. Des finitions seront nécessaires encore début octobre

Depuis le mois d'août, l'automobiliste pressé fuit l'avenue d'Angoulême comme la peste ! Et pour cause. On y circule mal. Très mal. La faute aux travaux préparatoires à l'aménagement de la piscine des Vauzelles. Le vaste chantier (confié à l'entreprise Guintoli) consiste à enterrer un nouveau réseau de collecte des eaux pluviales et à creuser des bassins de rétention à l'emplacement des anciens terrains d'entraînement du stade de football de la Belle-Allée...

Initialement, les travaux devaient se terminer à la mi-septembre. Las ! Comme nous vous l'expliquions hier dans ces colonnes, ils ont pris du retard. La circulation - sous alternat automatique ou manuel - restera perturbée jusqu'à la fin septembre voire un peu plus.

Les finitions

Lundi, lors de la réunion de chantier hebdomadaire, un nouveau calendrier a été établi. Avant la fin de la semaine, le plus gros des travaux (notamment l'enfouissement des collecteurs et des canalisations) sera terminé. Fin de l'alternat systématique. Retour à une circulation à double sens. Attention cependant : que l'automobiliste ne se réjouisse pas trop vite, des finitions seront nécessaires



Des bouchons quotidiens à hauteur du giratoire des Vauzelles. PHOTO G. SARAZIN

lors des semaines 40 et 41. L'avenue d'Angoulême ne sera vraiment libérée que le vendredi 9 octobre.

Sur les deux tronçons en chantier (de la rue Félix-Gaillard jusqu'au restaurant japonais et de l'entrée du futur pôle ludique au giratoire des Vauzelles), la société Guintoli doit encore poser des bouches d'égout, reprendre la chaussée et couler de l'enrobé. L'affaire ira plus ou moins vite, en fonction des conditions météorologiques.

Rappelons que ces travaux se font sous la maîtrise d'ouvrage du Grand-Cognac. La première tranche de l'immense chantier des Vauzelles coûte 2 millions d'euros. Les aménagements avenue d'Angoulême n'en sont qu'une petite partie.

La fibre pour les caméras, mais pas seulement

VIDÉOPROTECTION Trois ans après la délibération du Conseil municipal, 20 caméras sont en cours d'installation. Un dossier complexe lié aussi à l'arrivée de la fibre optique

MARIE-LAURE GOBIN

ml.gobin@sudouest.fr

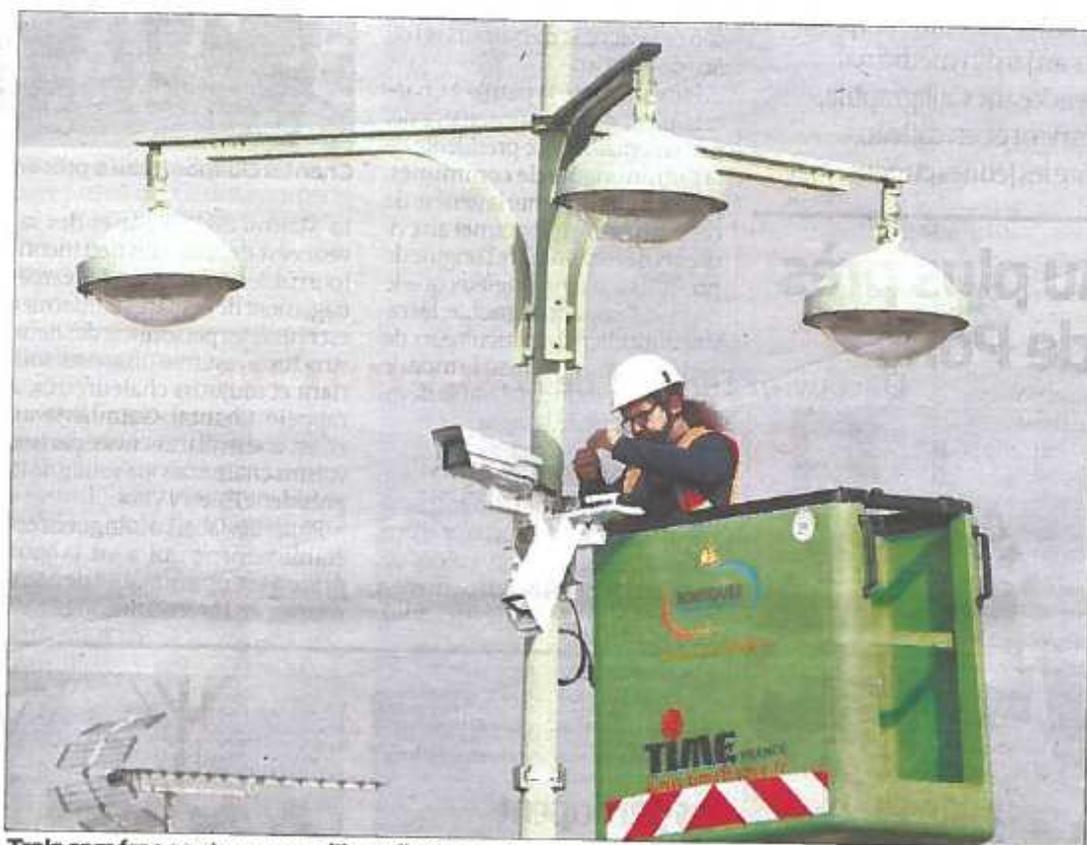
Les Jonzacais l'auront observé ici et là en ville. Des caméras de vidéo-protection sont en cours d'installation par l'entreprise Bouygues Énergies Services qui déploie sa nacelle verte en différents lieux. Auparavant, de petites tranchées ont été creusées permettant le passage de la fibre optique. Un canal essentiel qui vient compléter un réseau mis en place déjà dans certains autres secteurs de la ville. Et côté lycée, ce sont des « courants porteurs en ligne », à partir de lampadaires, qui vont être mis en place, le transport de données étant ensuite relayé par la fibre optique.

« Sur le même faisceau, on pourra à la fois gérer de la lumière, du son, du wi-fi, de l'image »

« Car la Ville a souhaité se doter d'installations d'avant-garde, de haute technologie, dont les caméras de vidéo-protection ne sont que l'un des éléments. Les 1 700 points lumineux de l'éclairage public pourront également être gérés à distance. L'idée étant que, sur le même faisceau, on puisse à la fois gérer de la lumière, du son, du wi-fi, de l'image. Ce sera un système très polyvalent et performant », indique le maire, Claude Belot qui a prévu une communication sur ce dossier lors du prochain conseil municipal mercredi prochain.

Près de trois ans

Cette installation de caméras de vidéo-protection, qui avait fait l'objet d'une délibération de principe des élus voilà près de trois ans (en décembre 2012), a pris du temps, pour des raisons administratives et techniques. Il a fallu monter un



Trois caméras sont en cours d'installation sur la place du Champ-de-Foire. PHOTOM-L.G.

dossier complexe et régler la question du transport des données qui était lié au déploiement de la fibre optique. Il fallait aussi attendre l'autorisation préfectorale officielle qui est tombée le 31 mai 2014, portant sur l'installation de 21 caméras (20 devraient suffire). Attendre également le plan de financement. Sur une dépense totale autour de 160 000 euros, incluant aussi le déploiement de la fibre optique, l'état participe à hauteur de 61 889 euros.

En cas d'enquête

Cet investissement inclut également l'installation, dans les locaux de la police municipale, d'un centre de supervision. Les données enregistrées seront conservées quinze jours.

LE POSITIONNEMENT DES CAMÉRAS

Un déploiement en deux temps

Les 16 premières caméras de vidéo-protection (sur un total de 20), vont être installées ainsi : place du Champ-de-Foire, 3 ; place Fillaudeau, 1 ; place du Château, 2 ; carrefour des rues de Verdun, Sclaffier et Sadl-Carnot, 3 ; secteur du lycée, 2 (place

Saint-Exupéry et rue du Lycée) ; place de la Gare, 2 ; parking Paul-Bert, 3. Les quatre autres, dans un deuxième temps, seront déployées sur la place du Marché (2) et à la jonction des places du Château et de la République (2).

Dans un deuxième temps, il est, en outre, prévu la possibilité d'un déport d'images vers la gendarmerie, notamment en cas d'enquête. Cette extension, à réaliser dans les mois qui viennent, est conditionnée par l'arrivée de la fibre optique

à cet endroit du boulevard René-Gautret. Cette fibre sera installée dans le cadre du chantier à ouvrir pour l'extension, à la gendarmerie, du réseau de chauffage urbain. On profitera donc des tranchées ouvertes.

CHÂTEAUBERNARD

La fête dès la rentrée



Claude Guerin entourée de Pierrette Dagnaud, adjointe au maire chargée des seniors et du handicap et Renée Marchand. PHOTO DR

Après la pause estivale, le club des aînés a repris le chemin de la salle Jean-Tardif pour ses rencontres hebdomadaires. Et jeudi 17 septembre, l'heure était déjà à la fête. Claude Guerin, fidèle au club depuis vingt ans, soufflait ses 88 printemps. C'est dans la gaieté que gâteau d'anniversaire et verre de l'amitié ont été partagés.

Parmi les 32 membres réunis, le club accueillait deux nouveaux adhérents : Michel Nougaret et Fernande Guillot.

Le mois d'octobre approchant à grands pas, la présidente Marie-Louise Esnault invite cordialement toutes les personnes à venir se joindre aux aînés, pour un repas servi par un traiteur, lors des prochaines portes ouvertes du club qui auront lieu le 11 octobre, à la salle des fêtes des Pierrières.

La date limite de réservation est fixée au 6 octobre (tarif : 23 euros tout compris).

Tél. 05 45 35 04 92.

Communes: ça bouillonne pour que ça fusionne

” Au 1^{er} janvier, on ne fera plus qu'un. Il y aura une commune de Rouillac, avec deux villages de plus.

- Les communes sont incitées financièrement à fusionner avant le 1^{er} janvier prochain
- C'est une véritable révolution qui se prépare dans certaines communes ■ Rouillac sera la première.

Ismaël KARROUM
i.karroum@charentelibre.fr

Il y a ceux qui s'accrochent à leur clocher et ceux qui ont bien l'intention de mettre les voiles avec leurs voisins. La loi Notre (Nouvelle organisation territoriale de la République), définitivement adoptée cet été, incite clairement les communes à voir plus grand. Objectif: mettre fin au mitage qui fait de la Charente un département à 404 communes, faire disparaître les microcommunes à quelques dizaines d'habitants, privées de moyens, privées de services.

” Je suis favorable à la réunion de toutes les communes de l'ancien canton de Montmoreau en une seule entité. Là, on pèserait.



Pour Jean-Michel Bolvin, l'alternative est simple: «Fusionner ou mourir.»

Photos archives Majid Bouzzit



Michel Trainaud montre la direction: au 1^{er} janvier, sa commune de Rouillac fusionnera avec Sonnevillie et Plaizac.

Et bientôt privées de dotations? Pour mettre de l'huile dans les rouages des fusions, l'État a décidé de flatter. Pas de baisse de dotations en 2016 et 2017 pour les communes qui se marient avant le 1^{er} janvier, plus une prime de bonne conduite de 5%. Double cerise sur le gâteau: un remboursement anticipé de TVA et un statut prioritaire pour les fonds européens Feder. Bref, la dot est belle, reste à trouver les marié(e)s.

À Rouillac, Michel Trainaud a vite fait ses comptes et lancé un mariage de raison. Au 1^{er} janvier, il fusionnera avec Sonnevillie et Plaizac pour former une commune de 2 261 habitants s'étendant sur près de 10 kilomètres. «Les trois conseils municipaux se sont prononcés pour cette fusion. Au 1^{er} janvier, on ne fera plus qu'un», se réjouit Michel Trainaud (lire ci-contre). À l'origine, le maire militait même pour que toute la communauté de communes du Rouillacais fusionne en une seule commune: «Avec plus de 10 000 habitants, nous aurions été la quatrième commune du département.»

«La fusion ou la mort assurée»

En Angoumois, d'autres méga projets sont dans les cartons. Jean-Marc de Lustrac, le maire de Vars, a un rêve: faire fusionner sa commune avec les voisins Anais, Villejoubert, Tourriers, Montignac et Marsac! Six communes en une, 5 200 habitants, deux grosses zones d'activité, une taxe professionnelle qui fait rêver. «Ces fusions, c'est un enjeu majeur», s'enthousiasme Jean-Marc de Lustrac qui, sur ce dossier, veut «se projeter à vingt ans». Pour l'instant, la discussion n'a été initiée qu'entre maires. Pas sûr qu'il réunisse tout le monde. Car du

côté de Marsac, on a beaucoup de prétendants. «Je discute avec Asnières, Vindelle et Balzac», dit Jean-Marie Acquier, le maire de Marsac. Il est un brin gêné aux entournures. «Comme on est en RPI [regroupement pédagogique intercommunal, NDLR] pour les écoles avec Montignac, ils nous sollicitent. Mais moi, ça fait douze ans que je suis dans la même communauté de communes qu'Asnières, Balzac et Vindelle. À titre personnel, je me vois plutôt aller avec eux.»

Aux quatre coins du département, les idées fourmillent. Certaines ne sont pas allées plus loin que la déclaration d'intention. François Nebout, le maire de Soyaux, a été éconduit par Xavier Bonnefont, celui d'Angoulême, et Michel Gourinchas, celui de Cognac, a été renvoyé dans les limites de sa commune par son voisin de Châteaubernard. Mais hier soir, ce sont les habitants de Confolens et de Saint-Germain-de-Confolens qui étaient invités à une réunion publique pour poser les bases de leur union. D'ici la fin du mois, ce sont Jurignac, Auberville, Angeduc, Péreuil, Mainfonds et Étriac qui devraient avoir fait mûrir leur désir. Pour l'heure, Guy Decelle, maire de Jurignac, refuse d'évoquer le sujet publiquement. La semaine prochaine, ce sont les communes du Montmorelilien qui commenceront à discuter mariage. Avec dans leurs rangs, un convaincu, Jean-Michel Bolvin, maire de Saint-Amant-de-Montmoreau et président de l'Association des maires de Charente. «Au départ, on réfléchissait à une union entre Montmoreau et ses Saints [Saint-Amant, Saint-Eutrope, Saint-Lau-

rent, Saint-Martial, NDLR]. Moi, je pense que c'est trop petit. Je suis favorable à la réunion de toutes les communes de l'ancien canton de Montmoreau en une seule entité. Là, on pèserait, dit l'élus, qui a une conviction. Pour les petites communes, c'est la fusion ou la mort assurée.»

Des voix discordantes

Pas sûr que le son de sa voix porte jusqu'au Nord-Charente où deux des plus petites communes du département n'ont guère l'intention de s'entendre pour fusionner. À gauche, Saint-Sulpice-de-Ruffec, 36 habitants. À droite, Saint-Gourson, 150 villageois. Entre les deux voisins, un monde et peut-être un petit problème de sièges, à écouter Guy Rivalland, le maire de Saint-Gourson: «S'ils veulent fusionner, qu'ils viennent nous voir. Comme ils ne viennent pas, je suppose qu'ils n'en veulent pas.» S'il se dit prêt à fusionner, il a quelques exigences: «Fermeture de la mairie de Saint-Sulpice. Regarder la fiscalité. Et puis moi, je reste maire. Jen suis à mon troisième mandat, je n'ai pas l'intention d'arrêter.» Et des postes de maire dépendent aussi les vice-présidences dans les communautés de communes. Un paramètre qui compte aux yeux de nombre de petits qui veulent se faire entendre. Et que ne perd pas des yeux Jean-Marie Acquier, le maire de Marsac: «Il faut qu'on étudie bien ça. Car plus on fusionnera, moins on aura de sièges à GrandAngoulême.»

À Blanzac aussi ça coïncide. «Ce n'est pas facile de tourner la page de l'histoire de l'ancienne communauté de communes, dit Jean-

60 000 euros sauvés par an

C'est le projet de fusion le plus avancé de Charente. Validé par les trois conseils municipaux. Au 1^{er} janvier, Rouillac, Sonnevillie et Plaizac ne feront plus qu'un. Bénéfices de l'opération: 90 000 euros de dotation de l'État qui ne s'envoleront pas en 2016 et 2017, une prime d'environ 20 000 euros par an pour féliciter les bons élèves de la nouvelle organisation territoriale. La TVA? «On nous la rembourse dès l'année en cours et plus à N+1. Juste pour Rouillac, ça représente en trésorerie de 140 000 à 150 000 euros par an, calcule l'ancien banquier devenu maire. Le contrat de mariage est signé, il va désormais falloir apprendre à faire ménage à trois. Dès janvier, les trois conseils municipaux n'en formeront plus qu'un et éliront leur nouveau maire. Jusqu'en 2020, le conseil du nouveau Grand-Rouillac sera la réunion des trois anciens conseils de Rouillac, Plaizac et Sonnevillie: ce qui fera une assemblée à 41 conseillers municipaux, soit 8 de plus qu'à Cognac. «On passera à 19 en 2020», dit Michel Trainaud qui va devoir pousser les murs de la salle du conseil de Rouillac pour accueillir tout le monde. Concrètement, il y aura une commune, qui s'appelle

Rouillac, avec des bourgs comme Plaizac et Sonnevillie. Jusqu'en 2020 toutefois, les maires de ces deux localités conserveront leurs pouvoirs de maire sur le territoire de leur ancienne commune. Rouillac va reprendre tout le patrimoine de ses voisins, ainsi que le personnel. Quid de la proximité? «Les habitants de ces communes viennent quotidiennement à Rouillac, indique Michel Trainaud. Et la proximité, il faut voir de quoi on parle: à Plaizac, il n'y avait plus qu'une permanence de neuf heures par semaine à la mairie. C'est une question de survie et d'avenir. Moi, je ne rêve pas chaque nuit d'avoir une écharpe tricolore au cou.» Reste le problème des écoles. Aujourd'hui, Plaizac et Sonnevillie sont en RPI avec Mareuil et Courbillac. Quid des 20 à 25 écoliers qui vont devenir rouillacais au 1^{er} janvier. Ils termineront l'année dans leur école actuelle, c'est certain. Mais après? «On a posé la question à l'inspection d'académie et on n'a pas encore de réponse, dit Michel Trainaud. Nous, on veut bien les accueillir. Mais l'idée de notre fusion, ce n'est pas de déshabiller et fragiliser Mareuil et Courbillac en les privant de 20 à 25 enfants.» Au-delà des limites communales, c'est donc toute la carte d'un fonctionnement qui est à revoir.

Philippe Sallée, le maire, agacé par la carotte financière promise par l'État. Ils l'avaient fait aussi pour les fusions de CDC. Et on a eu bien moins que promis. Pour fusionner, il faut des projets, de

vraies bases, quelque chose de plus sérieux qu'une incitation financière.» Il espère quand même que la carotte sera toujours au menu pour ceux qui fusionnent après le 1^{er} janvier. Au cas où...

10 millions de litres d'eau en fuite sous La Salamandre

■ Une énorme fuite d'eau a touché La Salamandre
■ L'équivalent de trois piscines olympiques
■ La facture est très salée pour Cognac qui tente de négocier un dégrèvement.

Frédéric BERG
f.berg@charentelibre.fr



Dominique Petit, présidente du syndicat intercommunal de l'eau et de l'assainissement de l'agglomération de Cognac, n'a rien décidé quant à l'éventuel effacement des factures.

Photo archives CL

C'est l'histoire d'un robinet ouvert pendant 347 jours. En considérant qu'un robinet crache 20 litres par minute, les 10 millions de litres, soit l'équivalent de trois piscines olympiques, qui se sont répandus sous La Salamandre, le centre des congrès de Cognac. À la virgule près, ça représente 347 jours de fuite. L'information, un peu comme l'eau échappée, s'était perdue dans le silence des sous-sols de Cognac. C'est à la faveur d'un comité syndical du syndicat intercommunal de l'eau et de l'assainissement de l'agglomération

de Cognac (Sieaac) tenu ce mardi que l'on a appris l'existence de cette monumentale fuite qui représente un coût total de près de 40 000 euros.

Une première surconsommation de 2 250 m³ - alors que la consommation moyenne de La Salamandre est de 400 m³ - n'avait pas été prise en compte en 2014. Mais quand une facture de plus de 30 000 euros [TTC, le m³ d'eau est facturé 4,08 euros par Veolia, le prestataire de service, NDLR] est arrivée à la fin du printemps, correspondant à 7 948 m³ d'eau, la sonnette d'alarme a été tirée. «C'était un tuyau percé qui donnait dans une faille. L'eau se perdait et il n'y avait aucune humidité qui aurait pu nous alerter», indique Jean-Louis Valegeas, maire-

adjoint de Cognac qui reconnaît «un dysfonctionnement interne» pour expliquer que la première surconsommation constatée en 2014 n'ait pas été suivie d'effet : «Il peut y avoir des variations importantes en fonction de l'usage du centre mais pas à ce point.» D'autant plus que Veolia avait alerté la ville de la surconsommation dès 2014.

Une fuite au cimetière

Des travaux entrepris en juillet ont permis de trouver la fuite et de la réparer. Cette grosse fuite n'a pas été la seule. Au cimetière du Breuil, propriété de Cognac sur la commune de Châteaubernard, ce sont environ 650 m³ qui se sont perdus dans la nature en-

tre 2014 et le printemps 2015. Là encore des tuyaux en mauvais état ont été changés depuis.

Pour ces deux fuites, la ville de Cognac a demandé un dégrèvement au Sieaac pour ne pas payer plein pot. «Ce sont deux cas particuliers sur lesquels on va se pencher sérieusement», explique Dominique Petit, présidente du syndicat, alors même qu'un avis favorable a été émis mardi pour une prise en charge partielle des fuites, qui pourrait être de 50 % sur les volumes «inhabituellement» consommés. «On pourra revenir en arrière selon ce que l'enquête que nous menons dira», a précisé hier Dominique Petit qui promet «des éléments de réponse» dans quelques jours. Veolia aura évidemment son mot à dire sur l'effacement partiel de la facture (lire encadré). «Sachant que Veolia a alerté Cognac en 2014 pour La Salamandre, imaginer qu'il faut prendre en charge une partie des fuites, ça me paraît un peu gros», a notamment réagi Pierre-Yves Briand, le maire de Châteaubernard.

Pour éviter que pareille mésaventure se reproduise, Cognac a mis en place un système de surveillance des compteurs d'eau de ses bâtiments ou installations municipaux.



Le compteur de l'espace est désormais régulièrement contrôlé. Photo F. B.

Veolia: «Rien n'est entériné»

«L'effacement d'une partie des factures est possible mais ça fera l'objet d'une discussion avec le Sieaac. Rien n'est entériné», explique Sébastien Durand, le patron de l'agence Veolia-Eau de Cognac qui note qu'un système de suivi existe depuis 2013:

«Sur l'ensemble de notre réseau,

nous avons quinze points de comptage permettant de détecter les anomalies et d'intervenir efficacement.» L'agglo de cognac est plutôt un bon élève en matière de performance de son réseau. En 2014, le taux de fuite était de 13,2 % quand la moyenne nationale est de 25 %.

Châteaubernard

«L'Opéra dans tous ses états» demain soir au Castel

Notre démarche est de rendre accessible les airs d'opéra et leurs représentations scéniques au plus grand nombre», explique Kelly Baudry, de l'agence de communication Modul-Arts, qui annonce un spectacle comique d'opéra, dénommé «L'Opéra dans tous ses états», programmé demain soir à 20h30, au Castel de Châteaubernard. Portés par l'envie de bousculer les codes du récital classique, Léana Durney, soprano, et Davide Autieri, baryton, accompagnés par François Leuenberger au piano, tous issus de «Comiqu'opéra», la compagnie suisse de Neuchâtel, Léana Durney et Davide Autieri seront sur scène demain soir. ont imaginé un récital cocasse, autour d'une histoire d'amour, le thème privilégié de l'art lyrique et des opéras. «Un melting-pot de plusieurs opéras, de Mozart à Offenbach, vus et écoutés sous l'angle du rire, tout en respectant la performance vocale des artistes et musicale de l'œuvre. S'il passe par tous ses états, ou presque, l'opéra ne ressort pas moins en pleine forme de ce spectacle d'1h20. Le principe n'est pas de rire de l'art lyrique, mais de rire avec lui, grâce à des airs qui oscillent entre opéras et opérettes» indique Kelly Baudry. La mise en scène confiée à Frédéric Mairy, homme de théâtre confirmé, confine plus à l'excellence d'un spectacle musical qu'à la prouesse d'un récital théâtralisé.



Repro CL

Malgré ces entorses aux codes de l'art lyrique, dans ce spectacle qui a la convivialité et le rythme endiablé du café-concert, le but reste une découverte de l'opéra. Le pianiste lui-même se livre à de grands écarts dans son interprétation magistrale des œuvres classiques, qui n'enlèvent rien à sa virtuosité. «C'est l'occasion, pour les non-initiés, de découvrir l'opéra, et pour le public averti, de constater que lyrisme et humour ne sont pas incompatibles», conclut Kelly Baudry.

Jacques DESCHAMPS

Réervations au Castel demain de 13h 30 à 17h.

Renseignements complémentaires au 06 82 44 65 37.